



natagora

Famenne



Hibou moyen-duc - © Karl Gillebert

Le Bulletin de liaison de la Famenne

Décembre 2020

#72



Edito

© Karl Gillebert

Chers membres famennois et sympathisants, à l'heure d'écrire ces lignes nous replongeons malheureusement dans le confinement...

Dans ces conditions nous avons naturellement annulé les dernières activités programmées cette année, les chantiers de gestion des réserves...

Et nous n'avons pas de boule magique pour prévoir quand l'on pourra reprendre sereinement nos activités... donc dans la page « Agenda » vous trouverez un sympathique mammifère en hibernation... cela ne signifie pas que nous allons dormir tout cet hiver ! Non, nous préparons l'avenir, que nous espérons actif le plus rapidement possible !

Nos deux prochains **grands rendez-vous** sont la **Fête de la Nature en mai**, et la **marche ADEPS en juin**... nous espérons pouvoir les organiser...

Nous devons aussi nous occuper de nos 17 Réserves Naturelles... la Nature n'attend pas...

Dans l'espoir que dès janvier nous pourrions vous détailler un programme 2021 riche, nous vous souhaitons de passer d'excellentes fêtes de fin d'année... en famille !

Une très bonne lecture, et profitez des joies hivernales !

Karl et Pascal, votre équipe de rédaction

Editeur responsable et rédacteur : Pascal Woillard - pascal.woillard@safrangroup.com

Concepteur graphique : Karl Gillebert - contact@delucine.com

La reproduction des textes et illustrations, même partielle et quel que soit le procédé utilisé, est soumise à autorisation.



Sommaire

ACTIVITÉS 2020

04

LE HÉRON ET LE RENARD

05

LA RÉSERVE NATURELLE DE LA BASSE WIMBE

06

L'AGRION DE MERCURE

08

NATAGORA ET NATURA 2000

10

L'AVIS DU POÈTE

12

DE BONS APÉRITIFS POUR LES FÊTES !

13

FICHE NATURE

14



Activités 2020



Le Héron et le Renard, fable issue de la sagesse populaire

Le bois de la Héronnerie à Lessive fait encore (malheureusement) la une de nos actualités... En effet le promoteur ne désarme pas, au contraire ! Une nouvelle demande de permis de bâtir est en cours, et fait évidemment l'objet de débats à la commune de Rochefort... Comme la situation est en constante évolution, nous ne la détaillerons pas dans ce bulletin...

Pour toute information merci de contacter directement le comité des antennes, qui défend ardemment ce joli petit village, la zone Natura 2000, et notre RN de la Basse Wimbe...

Par plaisir de dérision, le comité a remanié de jolie manière une fable connue, nous vous la livrons :

Héron cendré



Renard roux



Par le comité des Antennes de Lessive :

Email : Lessive5580@gmail.com

Téléphones :

Jean-Paul Marsigny - 0475/71 31 74

Pol Bouche - 0496/82.89.12

Myriam Hilgers - 0473/807 194

**« Maître Héron habitant un bois d'une rarissime ancienneté,
Jouissait d'un environnement de très grande qualité.
Maître Renard, fabulateur doté d'un outrageant appétit
Maîtrisait de ce fait l'art d'un propos étonnement pervers.
Se targuant d'être le propriétaire du bois du Héron
Il se prévalait de pouvoir s'y installer sans béton.
Avec la philosophie du bien vivre et l'innovation technologique,
Le rusé goupil tentait de promettre un paradis numérique.
« ECO - LIFE et SMART » ne cessait-il de dispenser,
Espérant ainsi convaincre le Héron et sa communauté.
Mais ces derniers, citoyens peu friands d'hyperbole
Se méfiaient de ce projet « jardin des paraboles ».
Aussi crédules aurait on pu les considérer,
De leur terrain boisé ne voulaient être spoliés.
Tout renard vit aux dépens de celui qui l'écoute
A moins que son public ne mette ses boniments en doute
Nature et ruralité méritent assurément plus d'égards
Réveillez-vous chers élus pour dissiper ce cauchemar. »**

La réserve naturelle de la Basse Wimbe

1. Situation:

La réserve naturelle de la Basse Wimbe, d'une superficie de plus de 30 hectares, s'étend sur les anciennes communes de Villers/sur/Lesse, Ave et Auffé et Lessive, actuellement la commune de Rochefort. Elle est localisée au centre de la dépression de basse Famenne. Elle est composée d'une série de prairies et de bois s'étendant entre le hameau de Genimont et les villages de Lessive et Villers/sur/Lesse.

Cette région, installée sur des argiles lourdes peu perméables, est essentiellement à vocation herbagère. Le paysage y est très ouvert, seulement interrompu par quelques lambeaux forestiers, dont plusieurs petites plantations de conifères. Ici, comme ailleurs en Famenne, la végétation a été plus ou moins profondément altérée par des opérations de remembrement, de drainage et d'amélioration des herbages.

2. Historique:

La Fagne-Famenne est une région réputée herbagère. Cette situation fait suite aux défrichements de la forêt primitive, qui était vraisemblablement composée de chênaies-charmaies, et d'aulnaies-frênaies dans les zones les plus humides. La nature schisteuse du sous-sol et l'abondance d'argile ont rendu les sols de cette région imperméables. Ils sont fréquemment inondés, mais subissent également de fortes sécheresses. Sur ces terres peu rentables, les cultures ont toujours été rares, et les prairies dominantes. A la fin du 18ème siècle, et au début du 19ème, il semble que les troupeaux paissaient déjà dans les prairies humides des vallées. A cette époque aussi, de vastes pâtures-sarts, provenant du défrichement de la forêt servaient de terrains de parcours pour les troupeaux de moutons. Ces endroits se sont recolonisés naturellement après l'abandon de l'élevage des moutons au 19ème siècle.

Dans le terroir bocager de la Famenne, l'exploitation agricole traditionnelle (pacage extensif des troupeaux, fauches tardives, ...) fut responsable de la formation d'un type particulier de prairie humide, riche en succise des prés, en sélin, en silaüs des prés, et en bien d'autres plantes à fleurs, graminées et laïches. Dans les fonds de vallée, d'autres végétations se sont développées, en rapport avec l'importance des dépôts d'alluvions, et des mouvements de la nappe phréatique : les mégaphorbiaies à reine des prés et toutes leurs variantes, entretenues le plus souvent par des fauches, plus rarement pâturées.

Mais après la deuxième guerre mondiale, l'avènement de pratiques agricoles plus modernes (utilisation de fertilisants, drainage, pâturage intensif, fauche précoce, labour, ensemencement) a progressivement transformé ces milieux. En beaucoup d'endroits, les fleurs ont même malheureusement cédé leur place à des graminées sans intérêt comme la crételle ou le ray grass commun.

La carte IGN levée en 1868 et révisée en 1924 indique que l'occupation des sols de la plaine de la Wimbe au début du vingtième siècle était très proche de ce que l'on observe aujourd'hui. A l'époque du levé de Ferraris (1771-1778), la zone où est actuellement installée la réserve naturelle de la Basse Wimbe correspond à des terrains de culture.



3. Objectif de la réserve naturelle:

Les prairies de la Basse Wimbe, même si elles ont dû subir au cours des dernières décennies une évolution significative liée aux impératifs de la productivité herbagère, ont conservé une importante valeur potentielle en matière de restitution des milieux semi-naturels caractéristiques et « biodiversifiés ». L'objectif majeur poursuivi dans la réserve naturelle de la Basse Wimbe consistera à préserver au maximum ce complexe de prairies et ses caractéristiques écologiques, mais aussi à développer un programme de gestion par lequel les potentialités du site pourront s'exprimer.

4. Description biologique:

a) Couvert végétal:

La diversité des milieux présents sur la réserve naturelle de la Basse Wimbe induit bien entendu une grande diversité floristique. A ce jour, et sans qu'un inventaire exhaustif ait été effectué, 180 espèces végétales ont été recensées sur le territoire de la réserve naturelle. Et ceci ne reprend pas les champignons, lichens, mousses, Parmi toutes ces espèces, certaines peuvent être classées comme rares, voire très rares, ou pour le moins peu fréquentes comme par exemple : l'ophioglosse vulgaire, le bois gentil, le genévrier, l'alisier, l'orchis mâle, la platanthère des montagnes, l'orchis bouffon, le colchique d'automne, ... Il faut compter sur le stock grainier en terre pour diversifier cette végétation au fur et à mesure de la « déseutrophisation » des prairies. Cependant, la plupart des espèces de prairies non fertilisées sont des espèces dont le stock grainier est considéré comme transitoire ou persistant à court terme. Le processus de « déseutrophisation » est long. Il faut espérer que la théorie se trompe et que la belle diversité des prairies d'antan réapparaisse. Il est à souligner que cette réserve naturelle a été créée en 1995. Et que depuis lors, grâce à une gestion appropriée, des évolutions favorables sont constatées.



Orchis bouffon

© Karl Gillebert

b) Intérêt faunistique:

Peu de relevés précis ont été effectués à ce jour. Au niveau ornithologique quelques espèces peu communes ont été observées comme le pic mar, le pic épeichette, le pic noir, le traquet pâtre, le rossignol, la pie grièche écorcheur, la buse pattue, le grand corbeau. Quelques espèces d'oiseaux observés dépendent des prairies humides pour leur reproduction. Mais la plupart sont inféodées aux forêts adjacentes, aux haies limitantes, aux zones humides. La plaine herbagère fait cependant partie de leur milieu de vie et joue un rôle ne fut-ce que pour leur alimentation.

De nombreux papillons fréquentent les prairies qui retrouvent peu à peu leur diversité botanique. On peut citer comme exemple : le petit Sylvain, la Petite Tortue, le Vulcain, le Tabac d'Espagne, le Damier Noir, le Demi Deuil, l'Amaryllis, le Tristan et la Turquoise.

Mais le plus remarquable de cette réserve naturelle au niveau des invertébrés est sans conteste la présence de la demoiselle Agrion de Mercure qui est excessivement rare en Wallonie et dont nous vous parlons plus longuement ci-dessous.

Petit Sylvain



Tabac d'Espagne



Mélitée noirâtre



© Karl Gillebert

© Karl Gillebert

© Karl Gillebert

L'agrion de mercure

Insecte: de l'ordre des Odonates, du sous-ordre des Zygoptères, et de la famille des Coenagrionidés.

Critères d'identification :

C'est une petite demoiselle bleu profond.

Le mâle possède sur le deuxième segment de l'abdomen une tache noire en forme de **casque de viking** ou de **tête de taureau**.

Il a un ptérostigma* typiquement en losange et monochrome.

Au repos, il garde les ailes repliées le long du corps.

Taille : de 27 à 31 mm dont entre 19 et 27 mm pour l'abdomen.

Biologie : Sa période de vol va de mi-mai à fin juillet. Les adultes s'éloignent rarement des sites de reproduction.

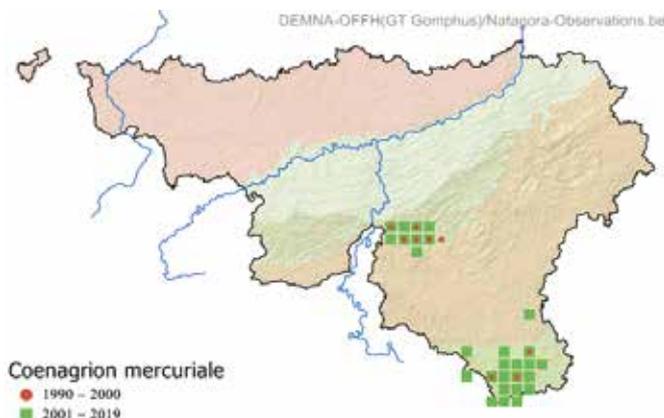
Reproduction : Le mâle saisit la femelle par la nuque. La femelle courbe son corps jusqu'à ce que l'extrémité de son abdomen rejoigne les organes reproducteurs du mâle situés au niveau des 2ème et 3ème segments abdominaux. Les oeufs sont pondus dans les tiges tendres des végétaux aquatiques. Quand les conditions le permettent, les adultes sont capables de s'immerger pour pondre en descendant le long d'une tige.

Alimentation : Les adultes se nourrissent de moustiques et autres petites mouches. La larve se nourrit de zooplancton.

Distribution : Cet agrion vit essentiellement dans le sud-ouest du continent européen, jusque dans le nord de l'Allemagne et l'Italie avec cependant des populations isolées situées en Roumanie et dans le Caucase. Il est également présent dans le sud-ouest de la Grande-Bretagne.

En Belgique, outre en Wallonie, l'espèce a été signalée autrefois en Campine.

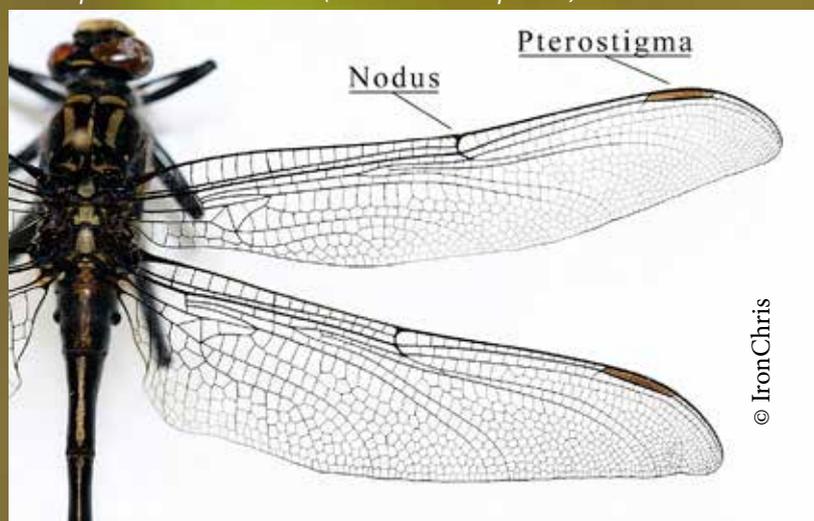
En Wallonie, l'Agrion de Mercure semble toujours avoir été très localisé. Des populations ont été trouvées, par le passé, dans des régions fort différentes : Hainaut, Hesbaye, Condroz, Famenne, Entre Sambre et Meuse et Lorraine. Actuellement, l'espèce n'est plus connue qu'en Famenne (vallée du Biran et basse Wimbe) et en Lorraine.



Écologie : Cet Agrion se reproduit dans les eaux courantes à faible débit (ruisseaux, petites rivières, sources, fossés,...) , assez lentes, riches en carbonates, généralement ensoleillées, avec une végétation émergente bien fournie comprenant des plantes tels le cresson de fontaine, la petite berle, la véronique des ruisseaux.

Législation : Cette espèce est mentionnée dans l'annexe 2a du décret du 6 décembre 2001 modifiant la Loi du 12 juillet 1973 de la Conservation de la Nature qui indique en son article 2 que cette espèce est intégralement protégée (espèce strictement protégée en vertu de l'annexe IVa de la Directive 92/43/CEE et de l'annexe II de la Convention de Berne).

* *Le pterostigma est une courte zone étroite d'épaississement du bord antérieur des ailes de certains insectes, en particulier des libellules (Anisoptera), de beaucoup de demoiselles (Zygoptera), ainsi que d'autres insectes (certains névroptères)...*



© IronChris



© Karl Gillebert

Natagora et Natura 2000

Très souvent nous sommes abordés au sujet de gestions de terrain labellisés « Natura 2000 » ; le grand public confond généralement « Natagora » avec « Natura 2000 ». Pour clarifier la chose, voici des extraits d'un article paru dans notre bulletin de liaison n°39 d'août 2015 :

Natura 2000, un réseau européen pour la biodiversité

Face à l'érosion de la biodiversité, l'Union européenne a réagi en lançant la création d'un vaste réseau écologique sur toute l'étendue de son territoire.



Son but ?

Protéger les habitats naturels et les espèces animales ou végétales menacées.

Pour structurer ce réseau, l'Union européenne a dressé une liste d'habitats naturels et d'espèces (aussi bien des animaux que des plantes) représentant le patrimoine européen le plus menacé. Chaque Etat membre est tenu de proposer une liste de sites permettant d'assurer, sur son territoire, la protection de ces milieux naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Ce réseau n'exclut pas les activités humaines ! Il faut ainsi trouver un équilibre entre celles-ci et la conservation des milieux naturels.

Ce réseau est un outil nécessaire pour assurer un avenir à la diversité biologique, indispensable à l'homme...

La Wallonie au sein du réseau européen Natura 2000

La Wallonie abrite de nombreux habitats et espèces rares faisant partie du patrimoine biologique européen. Cette diversité s'explique par sa **position géographique** : elle est en effet concernée par deux régions biogéographiques, la région atlantique et la région continentale et se trouve de surcroît sous l'influence des régions boréale au nord et méditerranéenne au sud.

Par ailleurs, les **activités agropastorales**, c'est-à-dire les techniques de cultures et de pâturage développées au cours des siècles, ont favorisé les habitats ouverts et maintenu une diversité de landes, de pelouses et de prés de fauche.

En Wallonie, comme dans tous les pays de l'Union, la sélection des sites du réseau Natura 2000 est basée sur **deux directives européennes**.

- La **Directive Oiseaux** de 1979 s'attache à la protection des oiseaux sauvages au sein d'un réseau écologique tenant compte de leurs habitats, mais également des mouvements migratoires.

Chez nous, la Directive Oiseaux préserve 101 espèces d'oiseaux nicheurs ou migrateurs.

- La **Directive Habitats** de 1992 vise la création d'un réseau écologique pour la conservation des habitats naturels ainsi que des espèces de la flore et de la faune (autres que les oiseaux) rares ou menacées.

En Wallonie, la Directive Habitats est concernée par 44 habitats naturels et 31 espèces.



Le réseau Natura2000 en Wallonie

SPW/DGARNE/DEMNA - décision 2005

Il s'agit justement des deux Directives menacées par la révision souhaitée par l'Union européenne, et pour la protection desquelles Natagora a participé à la grande consultation européenne **« Nature Alert » !!**

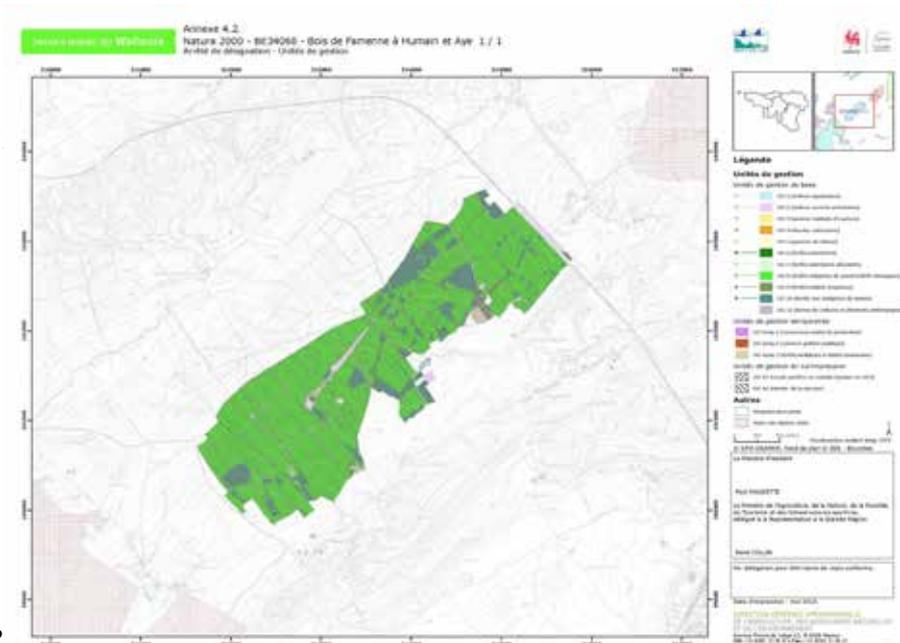
Les sites Natura 2000 couvrent 13% de la Wallonie, créant un réseau solide pour protéger les espèces et les habitats naturels présents sur notre territoire.

Parmi ces sites Natura 2000, le Bois de Famenne à Humain et Aye, est situé en partie sur le territoire de notre régionale (Marche-en-Famenne)

« Ce site comprend une grande partie du massif forestier famennien situé au nord de Humain et Aye. Il est en majeure partie feuillu et composé de chênaie-charmaie famennienne, même si la partie septentrionale de ce massif est davantage enrésinée. Des cordons de forêt alluviale longent une partie des ruisseaux parcourant le site.

Les milieux ouverts représentent une faible proportion du site et se concentrent pour la plupart le long d'une ouverture (champ de tir) située au coeur du massif. On y retrouve essentiellement des prairies et pelouses maigres et des fragments de landes.

En termes d'espèces animales, le Bois de Famenne à Humain et Aye est un site favorable au damier de la succise et abrite, entre autres oiseaux forestiers, le pic mar et la bondrée apivore. »



Damier de la succise



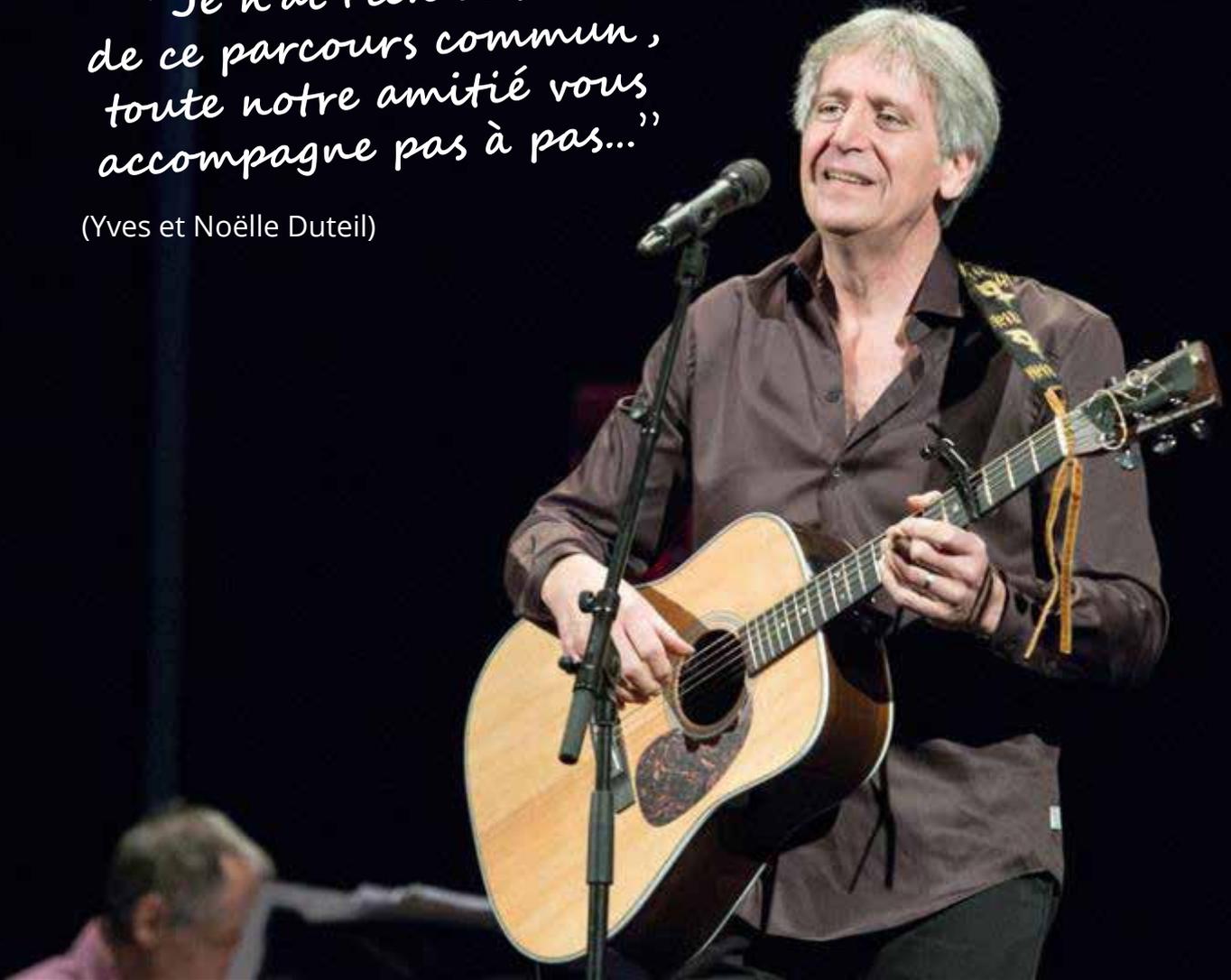
Bondrée apivore

L'avis du poète

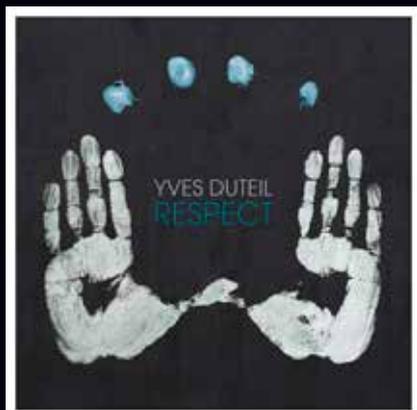
Notre ami Thierry a eu la bonne idée d'envoyer notre dernier bulletin de liaison Famenne à Yves Duteil (parrain de la RN Behotte à Rochefort), qui l'a lu, et nous écrit ces quelques mots gentils en retour :

*“Je n'ai rien oublié
de ce parcours commun,
toute notre amitié vous
accompagne pas à pas...”*

(Yves et Noëlle Duteil)



© David Wolff



<http://blog.yvesduteil.com>

De bons apéritifs pour les fêtes !



© Pascal Woillard

Pour rappel, vu que privés d'évènements en 2020, nous disposons d'un important stock de (très) bonnes bouteilles... Toutes les bouteilles (75 cl ou 37,5 cl) sont vendues respectivement à 8 Euros (9 pour les non-membres) et 5 Euros, et sont disponibles soit à Rochefort (Robert), soit à On (Pascal).

Voici la carte :

- 1) vin de nèfle, fermentation, blanc sec**
(seulement en grandes bouteilles)
- 2) vin de Mirabelles, fermentation, rosé sec**
(seulement en grandes bouteilles)
- 3) vin de Mèlilot blanc, macération, blanc demi-sec**
- 4) vin d'Aspérule odorante, macération, blanc demi-sec**
- 5) vin de fleurs de Sureau, fermentation, blanc doux**
- 6) vin de fruits des bois, fermentation, rouge très doux**
- 7) vin des Amoureux (Framboises), macération, rouge très doux**
(seulement en grandes bouteilles)

Et nous rappelons aussi que les Natagorix blonde et ambrée sont toujours disponibles !
Contact : **Pascal (0479 34 93 72)**, ou **Robert (0498 10 02 71)**

Fiche nature

*Robert et Marie-Françoise sillonnent nos réserves pour vous faire découvrir leurs splendeurs florales, ce mois place à la **Chicorée sauvage (Cichorium intybus L.)**.*

La chicorée est une plante vivace, haute de 15 à 100 cm, qui fleurit de juillet à octobre dans les talus, le bord des chemins, les friches, les digues, les prairies, surtout sur des sols calcaires. Assez commune dans notre région, elle est d'indigénat douteux. Nous la rencontrerons en Europe, en Asie occidentale et en Afrique du Nord. Elle est devenue subcosmopolite surtout des régions tempérées.

La plante possède des poils raides ou est glabre. Les tiges érigées et ramifiées contiennent du latex. Les feuilles basales, sur un court pétiole, sont pennatilobées à profondément dentées. Les feuilles supérieures, engainant la tige, sont lancéolées, dentées ou non.

Les capitules, de 25 à 40 mm, sont d'un bleu très vif, rarement roses ou blancs. Ils sont disposés en épis feuillus et ramifiés. Les fleurons comportent tous des ligules lancéolées et dentées à l'extrémité.

La variété *sativum* (la chicorée) de cette plante est cultivée pour sa racine. Et la variété *foliosum* (chicorée rouge, chicorée blonde, chicorée amère ou barbe de capucin, chicorée de Bruxelles, chicon, witloof) pour ses feuilles. Ces plantes peuvent parfois s'observer échappées de cultures, elles se distinguent du taxon indigène (variété *intybus*) par leurs feuilles glabres ou presque, à limbes peu découpés et plus ou moins charnus.

